

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2019.04.16_02**

Le seize avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame GRAFF Séverine, Madame MARTIN Stéphanie, Madame REGAZZONI Fabienne, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David ; formant la majorité des membres en exercice.

Étai(en)t excusé(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette (pouvoir à Madame BUSALB Corinne), Monsieur CARRABIN André (pouvoir à Monsieur DUMONT Pascal), Monsieur GHEZZI Rémi (pouvoir à Monsieur TORDJMANN David), Madame MOLLIER Annick (pouvoir à Madame BLANC Lina), Monsieur PAVIOL Franck (pouvoir à Madame MARTIN Stéphanie)

Étai(en)t absent(e)s (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur CREMONE Michel

Secrétaire de Séance : Monsieur TORDJMANN David

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 13 (treize)

Votants : 18 (dix-huit)

Pour : 18 (dix-huit)

Abstentions : 0 (zéro)

Contre : 0 (zéro)

Date de convocation : le 10 avril 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20190416-20190416-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2019

Affichage : 17/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Rapporteur : Monsieur François RIEU, Maire



**OBJET : APPROBATION DU PROJET « TRAVAUX DANS LES ECOLES »
DEMANDES DE SUBVENTIONS A SOLLICITER AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DSIL ET
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Comme chaque année, des travaux de rénovation sont à réaliser dans les Ecoles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de poursuivre la rénovation des peintures et des sols de classe, le remplacement de l'éclairage actuel par du LED, l'équipement des classes avec du matériel numérique (VPI) et l'alarme spécifique anti-intrusion.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Alarme spécifique « anti-intrusion »	1 339.00 €	Subvention Etat (DSIL)	39 % sur base de 23 353.95 € HT	8 585.83 €
Sol de classes	13 588.20 €			
Peinture Classes	1 629.50 €			
Installation VPI	1 827.85 €			
Eclairage LED	4 969.40 €			
TOTAL HT	23 353.95 €	Subvention Conseil Régional (Hors alarme spécifique)	40 % sur la base de 22 014.95 € HT	8 805.98 €
		TOTAL subventions attendues		17 391.81 €
TVA	4 670.79 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		10 632.93 €
TOTAL TTC	28 024.74 €	TOTAL TTC		28 024.74 €

Ouï cet exposé, après en avoir pris connaissance ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** ;

- **D'APPROUVER** le projet « Travaux dans les Ecoles ».
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de **28 024.74 € TTC**.
- **D'APPROUVER** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), du Conseil Régional et l'autofinancement.
- **DE DEMANDER** à l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) une subvention de **8 585.83 €** et au Conseil Régional une subvention de **8 805.98 € (hors alarme spécifique)** pour la réalisation de cette opération.
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **DE SOLLICITER** une dérogation pour la réalisation de ces travaux avant l'obtention de la subvention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le 17 Avril 2019

A Grignon, le 16 avril 2019
Le Maire,

Monsieur François RIEU.

